

# LETTRE DE CONSULTATION

## Fourniture de matériels de pêche de crustacés

N° 251000050

**Date et heure limite de remise des offres : 25/03/2025 à 12h00**

### **MODALITE D'OBTENTION DU CAHIER DES CHARGES**

Le cahier des charges est à télécharger sur le site :

[https://www.marches-pub  
lics.gouv.fr/](https://www.marches-pub<br/>lics.gouv.fr/)

### **IFREMER**

Zone Industrielle de la Pointe du Diable  
1625 route de Sainte Anne  
29280 Plouzané

## **1. Objet de la consultation**

### **1.1. Objet de la consultation**

Le présent marché a pour objet la fourniture de matériels de pêche de crustacés.

### **1.2. Procédure de passation**

La procédure retenue est la procédure adaptée en application des articles R2123-1 1° et R2123-4 du code de la commande publique.

### **1.3. Forme du marché**

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commandes en application des articles L2125-1 et R2162-3 du Code de la Commande Publique.

### **1.4. CCAG**

Le présent marché fera référence au CCAG/FCS du 30 mars 2021 qui approuve les clauses générales administratives applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

## **2. Organisation de la consultation**

### **2.1. Contenu de l'offre**

Les candidats intéressés par la présente consultation remettent une offre comprenant :

- Le cahier des clauses communes particulières (CCP) renseigné, daté et signé ;
- Un devis ;
- Un mémoire technique.

L'offre est exprimée en euros. En cas d'offre exprimée dans une autre monnaie, le pouvoir adjudicateur appliquera pour la comparaison des offres, les taux de change de chancellerie publiés par la direction générale du Trésor public Français à la date de remise des offres. Ces taux de change indiquent la contrevaletur en euros des monnaies étrangères.

### **2.2. Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

## 2.3. Négociation

Suite à l'analyse des propositions, l'Ifremer se réserve la possibilité de conduire une ou plusieurs phases de négociation(s) avec le ou les candidat(s) dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement. Les discussions pourront porter sur tous les aspects de l'offre, tant techniques que financiers. Le cas échéant le résultat des négociations fera l'objet d'une mise au point avec le candidat retenu avant la notification du marché. Le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché directement sans négociation.

## 2.4. Allotissement

Le présent marché n'est pas alloti en raison de l'objet même de la prestation qui constitue un tout homogène ne pouvant être scindé.

## 2.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 3. Jugement des offres

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

- **Prix des prestations : 50 %**

La note prix (NP) est calculée à partir du montant total HT indiqué dans le DQE.

La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant maximum total DQE le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$$NP = 20 \times (\text{montant total DQE HT le moins disant} / \text{montant total DQE de l'offre analysée})$$

- **Qualité technique de l'offre : 30 %**

L'offre sera notée selon les sous-critères suivants :

Sous-critères	Notes
<p><b>Sous-critère 1 : Capacité de l'entreprise à respecter les délais indiqué dans le CCP valant acte d'engagement.</b></p> <p>10/10 : La société s'engage à respecter les délais -5 Points par semaines de retard</p>	/10
<p><b>Sous-critère 2 : Tenue du matériel dans l'environnement marin</b></p> <p>Les offres seront évaluées sur la base de la capacité des équipements à résister et à fonctionner de manière optimale dans des conditions marines difficiles (salinité, humidité élevée, corrosion, exposition aux UV, etc.).</p>	/10

- **Qualité environnementale de l'offre : 20%**

Sous-critères	Notes
<p><b>Sous-critère 1 : Durabilité du matériel - Longévité et robustesse du matériel prévu dans le marché</b></p> <p>Le matériel fourni doit être conçu pour avoir une longue durée de vie et résister à une utilisation intensive. Les candidats seront évalués selon la durée de vie garantie pour les équipements.</p>	/6
<p><b>Sous-critère 2 : Taux de recyclabilité ou de valorisation des produits en fin de vie proposé dans le marché</b></p> <p>Le candidat sera évalué sur le taux de recyclabilité des équipements proposés dans le marché.</p>	/4
<p><b>Sous-critère 3 : Réduction du suremballage dans le cadre du marché.</b></p> <p>Le candidat sera évalué sur ce qu'il met en place pour réduire le suremballage dans le cadre de l'exécution de la prestation.</p>	/4

## 4. Prévention des risques de conflits d'intérêts et de corruption

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

## 5. Transmission des offres

Les offres papiers sont interdites. Les offres doivent impérativement être déposées sous forme dématérialisée sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Si l'offre n'est pas déposée sur PLACE celle-ci ne sera pas prise en compte

## 6. Documents à fournir par le candidat retenu

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé au candidat retenu de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous.

- 1) Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation,
- 2) Attestation de vigilance (6 mois),
- 3) Attestation de régularité fiscale (3 mois),
- 4) Un extrait k-bis (3 mois)